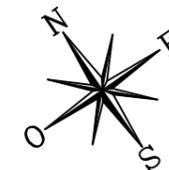


HALL E
APPARTEMENT DE 1 PIECE
n° E22 au 2ème étage

| | | |
|---|--------------|-----------|
| ENTREE | 2,00 | m² |
| SEJOUR / CUISINE | 18,36 | m² |
| CHAMBRE | 12,93 | m² |
| SALLE D'EAU | 7,13 | m² |
| SURFACE TOTALE HABITABLE | 40,42 | m² |
| TERRASSE | 6,68 | m² |
| SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE | 47,10 | m² |

LEGENDE

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Prise RJ 45 | Sèche Serviette |
| AV Allège Vitrée | Radiateur |
| VR Volet Roulant | R Réfrigérateur |
| GC Garde-corps | LV Lave Vaisselle |
| Soffite / faux plafond | LL Lave Linge |
| E TEL Esp techn. elect. du lgt | C Cuisson |
| PL Placard | - - - Retombée de poutre |
| VB Volet battant | EP Eaux pluviales |



Nota 1: Compte tenu de la déclivité de la rue Tronchet, le niveau de référence (rez-de-chaussée) pour nommer les étages est celui du hall d'entrée de chaque bâtiment.

Nota 2: Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

Indice A SEPTEMBRE 2018

Echelle : 1/50ème

HUBERT GODET ARCHITECTE